



Finances publiques

Débat d'orientations budgétaires

En application de la loi du 6 février 1992, les orientations générales du budget sont débattues en Conseil Municipal, mais ce débat n'est pas soumis à vote.

Le contexte national – Engagé depuis 2015, l'impératif de redressement des comptes publics se poursuit.
Les collectivités locales – 2018 a été marqué par la première tranche de dégrèvement de la taxe d'habitation (30%). En 2019 le taux de dégrèvement doit atteindre 65 %. Ce mécanisme doit être neutre pour les collectivités.

La Dotation Globale de Fonctionnement avait été fortement diminuée ces dernières années. Elle était passée de 650 000€ en 2014 à 5 000 € en 2017. Depuis 2018 elle est égale à 0.

Les perspectives financières pour 2019

Sur le plan local, les recettes liées aux produits de services en 2019 devraient progresser de 7,5 %. Dans le même temps, ses recettes fiscales vont progresser sensiblement ; elles augmenteront de 6,74 %. Cette situation favorable est liée à la livraison de nouveaux bâtiments aéronautiques qui impacteront les recettes fiscales 2019. Les recettes de taxes foncières devraient progresser de 7 % et les recettes de la taxe d'habitation de 3 % et ce, sans aucune augmentation des taux de fiscalité.

En matière de dépenses, le poste du personnel va subir une progression de 18 % mais il s'agit d'un report de charges dû à la municipalisation du secteur Animation (cf chapitre ressources humaines – Transfert d'activités Privé/Public). En regard, les participations de la Caisse d'Allocations Familiales vont augmenter de manière conséquente et la non-reconduction du marché « Animation » fera baisser les dépenses courantes de 10 %. Globalement, le budget d'investissement sera maintenu à près de 3 millions d'€. Les dépenses seront essentiellement liées à la finalisation des chantiers démarrés en 2018 mais également à la construction d'un nouveau centre petite enfance. Ces investissements seront réalisés sur les fonds propres de la commune. En 2019 il n'y aura pas de recours à l'emprunt.

Budget principal – Décision modificative n°4

Le budget primitif a été approuvé par le Conseil Municipal le 8 février 2018 (cf. Recto-Verso n°185). Des réajustements sont nécessaires pour adapter le budget aux besoins réels. La décision modificative n°4 concerne le réajustement des crédits inscrits aux chapitres concernant les remboursements d'emprunts. Elle s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section d'investissement :	+0 €
Section de fonctionnement :	+21 500 €

Admission en non-valeur

La Trésorerie de Blagnac a transmis à la commune deux états de créances irrécouvrables. L'un concerne des créances en non valeur pour des impayés de cantine et de Taxe Locale sur la Publicité extérieure (TLPE) ; le montant s'élève à 2 192,92 €. L'autre concerne des créances éteintes dues au titre de la TLPE pour un montant de 237,16 €. La commune a donc admis ces deux montants d'impayés en « Pertes sur créances irrécouvrables ».

Tarifs

Services et espaces communaux - Les tarifs des services ou espaces communaux pour 2019 ont été réexaminés ; ces tarifs concernent des droits de place, travaux en régie, frais administratifs, fourniture de badge, spectacles, repas des aînés, location de salles communales, concessions au cimetière... et resteront identiques à ceux de l'exercice 2018. Ils peuvent être consultés auprès des services de la mairie.

Seuil de rattachement des charges

Le rattachement des charges s'applique obligatoirement aux villes de plus de 3 500 habitants. Cette procédure technique consiste à intégrer dans le résultat comptable toutes les charges correspondant à des services et les produits associés qui n'ont pas pu l'être avant le 31 décembre, date de clôture du budget. Le seuil défini en 2018 est fixé à 250€ : au-dessous de ce montant de 250 € par engagement, les charges et produits ne seront pas rattachés à l'exercice 2019.

Subventions exceptionnelles

Attributions

La commune soutient deux démarches exceptionnelles, l'une personnelle, l'autre associative :

- Jeune habitant de la commune Dorian Theillard, s'engage dans les épreuves qualificatives au championnat de France de vol en planeur. La commune octroie une subvention exceptionnelle de 800 €. Dans le cadre de ce partenariat, Dorian Theillard mènera plusieurs animations au Point Accueil Jeunes : exposition photos, exposition du planeur... pendant l'inauguration des nouveaux locaux du PAJ
- En 2018, le Club des Cartophiles de Midi-Pyrénées a réalisé une exposition mémorielle sur le Centenaire de la guerre 1914-1918 riche de plus de 500 photos et cartes légendées. La commune octroie une subvention exceptionnelle de 500€ pour la constitution de cette exposition.

Demandes

- A la CAF 31 - La commune porte le dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) qui aide à lutter contre la déscolarisation. Le CLAS développe deux axes d'intervention : un accompagnement à l'apprentissage d'une part et des apports culturels d'autre part. Il fonctionne via des actions menées au niveau élémentaire et au niveau collège/lycée. Une convention est signée pour l'année avec la Caisse d'Allocations Familiales 31 qui peut aider au fonctionnement de ce dispositif au travers du Fonds national Parentalité.
- Au Conseil Départemental 31 - Le Conseil Départemental soutient aussi le CLAS pour les jeunes scolarisés en collège. La commune demande une subvention « la plus élevée possible » au Conseil Départemental pour contribuer au financement de ce dispositif.

Marchés publics

Une consultation a été lancée pour l'attribution du marché de construction du future pôle petite enfance qui accueillera la crèche associative et le Relais d'Assistants Maternels. L'analyse des offres a été confiée à l'entreprise Rinaldi & Levade. Réunie le 6 novembre, la commission des Marchés publics a confié les différents lots aux entreprises suivantes :

- VRD/Terrassements/Espaces verts : Eurovia
- Gros œuvre : GBMP
- Ossature Bois/Bardage/Charpente : Sud Charpente
- Etanchéité/Toiture végétalisée/Photovoltaïque : Etanchéité du Savès
- Menuiseries extérieures/Serrurerie : P.O
- Menuiseries intérieures/Agencement mobilier : Sylvea
- Plâtrerie/Cloisons/Faux plafonds : Lagrange Plâtrerie
- Sols durs/Faïences : Lacaze carrelage
- Sols souples/ Peinture/Revêtement amortissant : Avigi Laforet
- Electricité : Arotec
- Chauffage-ventilation-climatisation/Géothermie/Equipements de cuisine : Centenero et fils
- Ascenseur : lumana

Ressources humaines

Tableau des emplois

Des recrutements, avancements de grades du personnel titulaire ou stagiaire... avaient été créés au cours de délibérations successives. Compte tenu des mouvements de personnel, le tableau des emplois est remis à jour. Cette réactualisation permet, notamment, de supprimer 37 emplois vacants. Le Comité technique a donné son accord.

Transfert d'activité public/privé Création de postes

Le service Animation était jusqu'à présent confié à un prestataire extérieur, sur appel d'offres. La gestion actuelle pour les accueils de loisirs avait été confiée à Léo-Lagrange Sud-Ouest pour trois ans. Un nouvel appel d'offres s'est révélé infructueux et la commune a décidé de reprendre en propre la gestion de ce service et de le municipaliser. La gestion directe entraîne automatiquement de plein droit le transfert des contrats de travail. La commune va proposer aux salariés de Léo-Lagrange Sud-Ouest travaillant dans les ALSH et ALAE de les réintégrer, respectivement dans le cadre de CDI ou de CDD de droit public. A compter du 1er janvier 2019, la commune va créer :

- 3 postes d'Adjoint d'Animation Principal de 1re classe à temps complet
- 3 postes d'Adjoint d'Animation Principal de 2e classe, à temps complet
- 5 postes d'Adjoint d'Animation à temps complet
- 30 postes d'Adjoint d'Animation à temps non complet
- 15 postes d'Adjoint d'Animation
- 2 postes de vacataires pour encadrer des animations sportives ou culturelles dans le cadre du PEDT du 1er janvier au 5 juillet 2019. Le taux horaire brut des vacances est fixé à 12,01 €.
- 1 emploi d'avenir à temps complet

Au total et pour intégrer la capacité de remplacement en cas de maladies ou congés, la commune va créer 18 emplois. Le Comité technique a donné un avis favorable.

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE)

A la suite de l'appel d'offre déclaré sans suite, la commune va également reprendre en régie directe cette activité à compter du 1er janvier 2019. Ce transfert entraîne le transfert des biens pour la gestion de l'activité. La commune reprend cet accueil sous forme de service public administratif. Les salariés recevront une proposition de contrat de droit public à durée déterminée ou indéterminée selon la nature des contrats qu'ils avaient conclus précédemment avec leur employeur Léo-Lagrange. En cas de refus du contrat proposé, l'ancien contrat du salarié prendra fin de plein droit et le licenciement sera prononcé.

Création de postes permanents

La pérennisation de trois agents contractuels travaillant au PAJ, dans les ALAE et à Cornemuse va permettre de conserver les effectifs de ces structures. Ces 3 postes permanents sont créés dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation.

Régime indemnitaire - actualisation

Un régime indemnitaire a été mis en place le 11 mai 2017 pour les agents non éligibles au Régime Indemnitaire tenant compte des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (Rifseep). Il est instauré pour les grades éligibles des filières culturelle, sociale et animation.

Régime indemnitaire IFSE

La commune instaure une part supplémentaire « IFSE régie » (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) dans le cadre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et en fixe les montants.

Régime indemnitaire modification

Depuis le 1er juillet 2017 le nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (Rifseep) est appliqué à l'ensemble des agents. Ce régime indemnitaire est modifié pour les agents ne pouvant pas en bénéficier. Des arrêtés individuels seront pris pour fixer des primes dans le cadre des dispositions générales à l'ensemble des filières.

Divers

Création d'un Centre Social

La Maison du Lien Social est un lieu d'accueil ouvert à tout public qui cultive les initiatives intergénérationnelles et co-construites entre habitants, bénévoles et professionnels. Ce service est une des composantes du volet social de l'Agenda 21 labellisé Agenda 21 de France. Depuis septembre 2018, cette maison « hors les murs » a intégré des locaux propres dans l'ancienne médiathèque. Après le diagnostic partagé de territoire réalisé par les services de la commune, la Caisse d'Allocations Familiales 31 qui soutient la politique familiale, a pris en compte les besoins de la ville et les perspectives d'évolution de la Maison du Lien Social. Elle va accompagner financièrement la commune pour la conversion de la Maison du Lien Social en Centre Social. Le 29 octobre, la Commission des Aides Financières Collectives de la CAF a confirmé cette participation pour la période du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2020.

Parentalité

La commune renouvelle la convention qui la lie à l'Association Marcher à 4 pattes. Cette association anime des rencontres parents/enfants dans le cadre de la politique de soutien à la parentalité en cohérence avec la charte de Réseau d'Écoute, d'Aide et d'Accompagnement (REAAP) de la Caisse d'Allocations Familiales 31.

Urbanisme

Dématérialisation des Déclarations d'Intention d'Aliéner - Dans son article R213-5 (modifié par décret le 13 avril 2012), le code de l'urbanisme prévoit que « la déclaration par laquelle le propriétaire d'un bien soumis au droit de préemption manifeste l'intention d'aliéner ce bien, est établie dans les formes prescrites par un arrêté du ministre chargé de l'urbanisme ». La procédure établie de manière formelle est longue (pli recommandé, Accusé de Réception...). Pour fluidifier les échanges et accélérer le traitement de ces déclarations, les communes peuvent recourir au télétraitement de cette saisie. Toulouse Métropole met des outils numériques d'enregistrement et de suivi au service des communes qui le souhaitent. Elles peuvent aussi bénéficier des outils de cartographie de la Métropole. Ce dispositif est mis à disposition à titre gratuit dans le cadre d'une convention. Les frais de gestion et de coordination sont supportés par la Métropole. Cornebarrieu a décidé d'adhérer à ce dispositif.

Plan d'accessibilité

Au titre de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap » le cadre de vie doit être progressivement aménagé pour le rendre accessible aux personnes handicapées. Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) reste de la compétence de la commune ; il s'inscrit dans le schéma directeur établi par Toulouse Métropole (SDAVE). Ces travaux représentant un coût très élevé, la commune a mis en place un plan pluriannuel d'interventions en cohérence avec sa ligne budgétaire. Pour l'année 2018, elle a engagé des travaux de reprise de trottoirs, de continuités piétonnes pour un montant de 232 000 €.

Voirie

La phase 2 de Monges Croix du Sud est en cours d'achèvement. Pour faciliter la localisation, des noms sont attribués aux voiries :

- Rue Jacqueline-Auriol
- Rue Maryse-Bastie
- Rue Louis-Blériot
- Passage de Carredon
- Traverse des Frènes
- Traverse des Ormes

Le rond-point sud prend le nom de rond-point de Breilhac.



Intercommunalité

Créé en 2010, le Syndicat Intercommunal SIVU de la Vallée de l'Aussonnelle n'exerce plus d'activité depuis deux ans. Toulouse Métropole s'est substituée à lui au travers de la compétence Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). La commune se prononce pour la dissolution du Syndicat. Cette dissolution ne sera effective que si les autres communes adhérentes Colomiers, Pibrac, Aussonne et Seilh se prononcent, elles aussi, pour cette dissolution.

A s a v o i r

Le prochain Conseil Municipal se réunira le 31 janvier 2019 à 18 h 30 à la salle du Conseil Municipal. Les séances sont publiques. Le détail des délibérations peut être retrouvé et Recto-Verso téléchargé sur le site de la mairie - www.cornebarrieu.fr - rubrique La Mairie - onglet Le Conseil Municipal.